




CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Villorsonnens sont convoqués en assemblée communale le

**lundi 5 juin 2023, à 20h00
à la Halle polyvalente, à Orsonnens.**

TRACTANDA

- 
- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022**
Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet www.villorsonnens.ch
 - 2. Présentation des comptes 2022 et des investissements**
 - 2.1 Comptes de résultats 2022**
 - 2.1.1 Présentation des comptes de résultats et des investissements**
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
 - 2.2 Crédit d'investissement 2023**
 - 2.2.1 Coursive halle polyvalente**
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
 - 2.2.2 Energie : panneaux photovoltaïques**
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
 - 2.2.3 Adduction eau potable**
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
 - 3. Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions**
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
 - 4. Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue/ABVGN : modification de l'article 27 des statuts**
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Approbation
 - 5. Information des projets en cours**
 - 6. Divers**

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.villorsonnens.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Nous vous invitons à nous transmettre vos questions, par écrit, jusqu'au vendredi précédent l'assemblée.

Le Conseil communal